



**PRÉFET  
DU JURA**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU JURA**

Le Préfet du Jura,

**ARRÊTÉ N° 2022 - 245**  
33-2022-03-16-00003

**OBJET : Arrêté fixant la liste d'aptitude opérationnelle des personnels de l'unité mobile d'interventions contre les risques chimiques et biologiques du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Jura**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) notamment ses articles L 1424-1 à 1424-76 et R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu le code de la sécurité intérieure (CSI), livre VII relatif à la Sécurité Civile ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes aux sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 juin 2013 relatif aux activités pouvant être exercées par les sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers volontaires et sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté n° A 2015-441 du 16 mars 2015 portant règlement intérieur consolidé du SDIS du Jura, modifié par les arrêtés n° A 2016-414 du 7 mars 2016, A 2016-931 du 1<sup>er</sup> juillet 2016, A 2017-48 du 10 janvier 2017, A 2017-892 du 28 juillet 2017, n° 2018-1384 du 20 décembre 2018, A 2020-181 du 10 février 2020, A 2020-374 du 28 avril 2020 et A 2021 676 du 9 juin 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° A 2015-1505 du 31 décembre 2015 portant nouveau règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du Jura, modifié et consolidé par l'arrêté n° A 2017-1043 du 11 septembre 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 39-2021-08-09-00003 et 2021-944 du 9 août 2021 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des personnels de l'unité mobile d'intervention contre les risques chimiques et biologiques du SDIS du Jura ;

Considérant que les agents inscrits sur la liste ci-dessous ont satisfait au contrôle médical et aux activités de maintien des acquis ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura,

## ARRÊTE :

**Article 1 :** La liste d'aptitude opérationnelle annuelle des sapeurs-pompiers spécialisés en risques chimiques et biologiques du Service Départemental d'Incendie et de Secours est fixée comme suit :

Le personnel suivant peut occuper l'emploi de Conseiller Technique :

Grade	Prénom	Nom	CIS d'appartenance
Colonel Hors Classe	Hervé	JACQUIN	DD SIS

Les personnels suivants peuvent occuper l'emploi de Chef de la Cellule Mobile d'Intervention risques Chimiques :

Grade	Prénom	Nom	CIS d'appartenance
Commandant	Damien	FREDY	DD SIS
Commandant	Philippe	MOUREAU	DD SIS
Commandant	Sylvain	RICHARD	DD SIS
Capitaine	Vincent	DAVIOT	BASSIN LEDONIEN
Capitaine	Jérôme	GUYON	GRAND DOLE
Capitaine	Antoine	HALGRAIN	DD SIS
Capitaine	Frédéric	TISSERANT	DD SIS
Lieutenant	Fabien	VINCENT	DD SIS

Les personnels suivants peuvent occuper l'emploi de Chef d'équipe intervention risques chimiques :

Grade	Prénom	Nom	CIS d'appartenance
Capitaine	Michel	LADANT	GRAND DOLE
Lieutenant	Lionel	AMIOT	DD SIS
Lieutenant	Gérald	AZZI	DD SIS
Lieutenant	Jean-Yves	BARIOD	DD SIS
Lieutenant	Christophe	BRUEY	GRAND DOLE
Lieutenant	Sylvain	FENIET	BASSIN LEDONIEN
Lieutenant	Thierry	TISSOT	BASSIN LEDONIEN
Adjudant-chef	Christophe	BIGUEUR	GRAND DOLE
Adjudant-chef	Nicolas	BOURBON	GRAND DOLE
Adjudant-chef	Hervé	BULLY	BASSIN LEDONIEN
Adjudante-chef	Aurore	GELEY	GRAND DOLE
Adjudant-chef	Jérôme	GUYON	BASSIN LEDONIEN
Adjudant-chef	Sylvain	MORA	SAINT-CLAUDE
Adjudant-chef	Lionel	MOUGIN	GRAND DOLE
Adjudant-chef	Jean-Michel	REYBIER	GRAND DOLE
Adjudant-chef	Vincent	ROLET	BASSIN LEDONIEN
Adjudant	Emmanuel	CADOT	DD SIS
Adjudante	Catherine	CHARLES DEFRANCE	SAINT CLAUDE
Adjudant	Vincent	CHARRIERE	DD SIS
Adjudant	Pierre	LAURIOT	BASSIN LEDONIEN
Adjudant	Alexandre	RAGOT	ARBOIS
Adjudant	Frédéric	WAUQUIER	GRAND DOLE
Sergent-chef	David	AYMARD	GRAND DOLE
Sergent-chef	Ferjeux	BUNOD	BASSIN LEDONIEN
Sergent-chef	Romain	DEDENON	GRAND DOLE
Sergent-chef	Ludovic	GINET	GRAND DOLE
Sergent-chef	Arnaud	MAGGIOTTO	GRAND DOLE
Sergent-chef	Franck	TOUILLIER	BASSIN LEDONIEN
Sergent	Alexandre	DELACROIX	BASSIN LEDONIEN
Sergent	Jean-Maurice	TOURNIER	BASSIN LEDONIEN

Les personnels suivants peuvent occuper l'emploi de chef d'équipe reconnaissance risques chimiques :

Grade	Prénom	Nom	CIS d'appartenance
Lieutenant	David	BOURGEOIS	BASSIN LEDONIEN
Lieutenant	Mathieu	BRUANDET	DD SIS
Lieutenant	Pascal	CAPELLI	SAINT-CLAUDE
Lieutenant	Grégory	LAKDAR	SAINT AUBIN
Lieutenant	Jean-Michel	SERRAND	BASSIN LEDONIEN
Adjudant-chef	François	GUIGNAT	CHAMPAGNOLE
Adjudant-chef	Sébastien	HENGUELY	CHAUSSIN
Adjudant	Quentin	MARTET	GRAND DOLE
Sergent-chef	Samuel	BONNAVENTURE	CHAUSSIN
Caporal-chef	Stéphane	BASIN	BASSIN LEDONIEN
Caporal-chef	Jean-Baptiste	MONNARD	BASSIN LEDONIEN
Caporal	Lucas	BERREZ	MOIRANS EN MONTAGNE
Caporal	Alexis	BRENIAUX	MOIRANS EN MONTAGNE
Caporal	Corentin	BULLY	GRAND DOLE
Caporal	Jordan	DUPLAN	BASSIN LEDONIEN
Caporal	Antoine	GRAS	MOREZ
Caporal	Sébastien	HUGUENET	GRAND DOLE
Caporal	Marion	MENISSIER	BASSIN LEDONIEN
Caporal	Mélanie	PERNET	GRAND DOLE

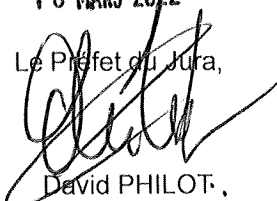
Les personnels suivants peuvent occuper l'emploi d'équipier reconnaissance risques chimiques :

Grade	Prénom	Nom	CIS d'appartenance
Sapeur	Victor	POUX	GRAND DOLE

- Article 2 :** Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur cette liste peuvent être engagés en intervention et participer aux actions et missions spécifiques en fonction du référentiel risques chimiques et biologiques.
- Article 3 :** Le Capitaine Frédéric TISSERANT est désigné « faisant fonction de » Conseiller Technique Départemental du DDSIS pour les secours en risques chimiques.
- Article 4 :** La Médecin hors classe Annabelle CARRON est nommée Conseillère Départementale pour les risques biologiques.
- Article 5 :** L'arrêté préfectoral n° 39-2021-08-09-00003 et 2021-944 du 9 août 2021 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des personnels de l'Unité Mobile d'Intervention Chimique du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura est abrogé.
- Article 6 :** Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Besançon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de ses notifications et publications.
- Article 7 :** Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture et du SDIS.

Fait à Lons-le-Saunier, le 10 MARS 2022

Le Préfet du Jura,



David PHILOT,